

Entretien du matériel

La période hivernale est propice à la remise en état, l'entretien ou la vérification du matériel. Voici quelques pistes...

De manière générale, l'entretien doit être organisé ...

La tenue d'un carnet ou classeur d'entretien permet de disposer d'un historique des opérations d'entretien et de réparations. Nous vous conseillons de réaliser une fiche par machine et d'y répertorier les informations suivantes :

- la date d'achat,
- les dates d'entretien,
- les dates de réparations,
- les opérations de maintenance réalisées,
- ainsi que les éventuelles observations pertinentes.

Vous pouvez faire cela pour tous les véhicules, machines, remorques, équipements de protection individuelle (EPI) et matériel utilisés dans votre exploitation.



Les machines portatives :



Le taille haie, la tronçonneuse, le souffleur... sont des machines très sollicitées en saison, parfois même malmenées (humidité, chaleur, stockage dans le véhicule...).

Le contrôle visuel du bon état général de la machine se réalise souvent comme un réflexe avant de commencer le travail. Si le petit entretien (auss appelé l'entretien de premier niveau) peut se faire aisément à l'atelier. Nous vous conseillons de faire l'entretien annuel dans un atelier de mécanique spécialisé. Les mécaniciens expérimentés identifieront et remplaceront les pièces usées par le temps et l'utilisation. L'entretien « préventif » des machines permet d'optimiser leur durée de vie et vous évitera bien des désagréments lors d'une prochaine utilisation.

Les tracteurs ou machines trainées/portées/tractées :



Investir dans un tracteur ou toute autre machine et ensuite prendre le risque de faire l'impasse sur un changement de filtre ou d'espacer des vidanges est un paradoxe encore trop souvent rencontré. Le non-respect des préconisations du constructeur n'est généralement qu'une source d'économie à court terme. Une panne sérieuse peut rapidement anéantir toutes vos économies faites sur l'entretien. D'autant plus qu'il est probable que la panne immobilisera la machine en période de pointe. Il faut donc toujours respecter les prescriptions d'entretien conseillées par le fabricant.

Lors de l'entretien des machines « lourdes », il convient de prendre quelques mesures de précautions simples afin d'éviter la survenance d'un accident :

1. Immobiliser la machine de manière sûre : éteindre le moteur, empêcher une remise en fonctionnement, attendre l'arrêt complet de toutes pièces mobiles avant d'intervenir ;
2. Nettoyer l'ensemble du matériel pour optimiser la visibilité ;
3. Contrôler le bon état des protecteurs et remplacer si nécessaire (tôles de protection, cardan...);
4. Souffler les filtres à air, vidanger et remplacer les huiles ;
5. Vérifier l'usure et remplacer si nécessaire les roulements, courroies, tuyaux hydrauliques, pneumatiques...
6. Graisser/lubrifier les articulations, roulements...
7. Stocker le matériel à l'abri des intempéries.

Profitez-en pour vérifier également le bon état et la pertinence de la signalisation des engins circulant sur la voie publique. Vous pouvez consulter notre check-list via le lien suivant :

[Check-list signalisation des engins agricoles](#)

L'outillage à main



Les outils tels que les pelles, bûches, fourches ... doivent être régulièrement nettoyés, affûtés et graissés.

Si un manche est fendu ou cassé, il est nécessaire de le remplacer. Différentes hauteurs de manches existent, choisissez-le en fonction du type d'outil mais également en fonction de la grandeur de l'utilisateur.

Les outils tranchants doivent être aiguisés afin de faciliter le travail et d'éviter de forcer inutilement lors de son utilisation.

Utilisez le matériel de manière adéquate ... un tournevis n'est pas un burin ...

Il est nécessaire d'éviter la corrosion sur le petit matériel (clé, tournevis...) afin de lui éviter un vieillissement prématuré mais aussi pour s'assurer que sa résistance est toujours optimale.

L'outillage électrique :



Il importe d'être vigilant par rapport à l'état de la cordelière électrique mais également du reste de la machine.

Un outil électrique ne peut pas démarrer seul lorsque la prise est sous tension, il est indispensable d'appuyer sur la gâchette pour le faire fonctionner. Dans le cas contraire, vous courez un grand danger !

Pour éviter les problèmes de connections électriques, soyez vigilant à la manière dont vous rangez votre matériel, évitez par exemple de tourner le câble autour du manche de l'outil car ça l'étire et abime la jonction interne.

Les enrouleurs doivent eux-aussi être intégralement vérifiés. Pour ce faire, il faut le dérouler complètement. Nettoyer la gaine à l'aide d'un chiffon et s'assurer de l'absence d'écorchure, ou d'autre atteinte à l'étanchéité de la gaine.

Les EPI ou équipements de protection individuelle :



Il est parfois plus dangereux de porter des équipements de protection mal entretenus ou défectueux que de ne pas en porter. Les travailleurs se croient protégés alors qu'en réalité ils ne le sont pas.

Comme tout matériel, les équipements de protection individuelle (EPI) sont susceptibles d'être heurtés, abîmés, dégradés, souillés, etc.

Ils s'usent aussi en fonction de la durée du port et des conditions d'environnement. Ils doivent donc être régulièrement entretenus et vérifiés.

Les EPI fendus, cassés, décolorés, déchirés doivent être déclassés et remplacés car dès qu'ils sont abîmés, ils n'offrent plus la résistance pour laquelle ils sont conçus.

A titre d'exemple, un pantalon anti-coupure qui a été entamé par une tronçonneuse, qui présente une déchirure ou qui a légèrement fondu au contact de la chaleur d'une pièce chaude voit son efficacité de protection disparaître. Le tressage des fibres n'est plus optimal.

Les échelles :



Il existe des dispositions spécifiques pour les échelles, les escabeaux et les marchepieds. En principe, une échelle est un moyen d'accès à un poste de travail et n'est pas un poste de travail en soi. Il faut donc autant que possible limiter l'utilisation d'échelle et ne la réserver qu'à des tâches simples, courtes et légères. Sinon, vous devriez recourir à d'autres systèmes (ex : échelle à trois pieds, nacelle, échafaudage ...).

Les échelles dont les montants ou les échelons sont pliés doivent être déclassées car elles deviennent instables et perdent leur résistance au poids. L'échelle sera alors coupée en deux dans le sens de la longueur.

Les patins antidérapants doivent toujours être présents et en bon état. S'ils sont manquants, ou usés, ils doivent être tous deux remplacés.

Pour évaluer le bon état des échelles en bois, nous vous conseillons de la déposer horizontalement sur des blocs et de tester chaque échelon en marchant dessus. Si un échelon cède, l'échelle sera déclassée.

Les échafaudages :



Tout comme les échelles, les montants des échafaudages ainsi que les points de soudure doivent être vérifiés. S'ils sont pliés ou abimés, l'échafaudage devra être déclassé. Les échafaudes roulants qui sont utilisés à l'extérieur ne peuvent pas dépasser la hauteur de 8 mètres, de plus, si le vent est supérieur à 50km/h, leur utilisation est proscrite.

Et donc...

L'entretien du matériel permet non seulement d'optimiser sa longévité mais vous permet aussi d'éviter des pannes et de limiter les accidents lorsque vous l'utilisez.